

CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2018-2019

Le 15 mars 2019 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

APPUI À LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL EFFECTUÉ DANS LES STAGES

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'importance des stages dans les programmes d'étude auxquels ils

apportent une dimension essentielle dans l'expérimentation et

l'intégration en milieu de travail;

ATTENDU la lutte étudiante autour de l'enjeu de la rémunération des stages;

ATTENDU les positions du SPUQ pour la gratuité, l'accessibilité et la défense du

caractère public de l'éducation au Québec;

ATTENDU la précarité financière des étudiantes et étudiants, particulièrement

dans les situations où l'essentiel de leur temps doit être consacré à leur

stage;

ATTENDU la situation d'iniquité existant entre les stages rémunérés et ceux qui ne

le sont pas;

ATTENDU que la vaste majorité des stages non rémunérés se retrouvent dans des

domaines moins valorisés socialement ou à forte prédominance

féminine;

ATTENDU que les stagiaires sont utilisés dans certains milieux de travail comme

main-d'œuvre à bon marché en remplacement des travailleuses et

travailleurs;

ATTENDU que les stagiaires ne bénéficient d'aucune des protections offertes aux

travailleuses et travailleurs par la Loi sur les normes du travail, le

Régime québécois d'assurance parentale;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

APPUIE la lutte étudiante pour une rémunération juste des stages et une

protection légale en matière de normes du travail;

DEMANDE que le financement de cette rémunération soit effectué par le biais des

programmes gouvernementaux et avec de nouvelles ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal